

L'ÉLEVAGE DE POULE EN VILLE

GUIDE DE L'AGRICULTURE URBAINE



On associe aujourd'hui la présence d'animaux d'élevage à la vie en campagne. Pourtant, plusieurs se souviendront d'une époque pas si lointaine où les animaux d'élevage faisaient partie intégrante de la vie urbaine. Pour des raisons sanitaires ainsi que pour réduire les nuisances causées par les activités agricoles en milieu urbain, ces animaux ont disparu du paysage de la plupart des grandes villes québécoises. Force est toutefois de constater que le retour des poules en ville se fait graduellement. Cette situation comporte des avantages, mais peut aussi engendrer certains problèmes qu'il est préférable de bien connaître pour être en mesure de les prévenir ou de les limiter. Si l'élevage des poules pondeuses en ville vous intéresse, vous trouverez dans cette fiche les réponses aux questions que vous devrez vous poser avant d'entreprendre votre projet, pour ensuite le mener à bien.

EST-CE QUE L'ÉLEVAGE DE POULES EN VILLE EST POUR MOI?

RÉGLEMENTATION

La personne intéressée à se procurer des poules doit tout d'abord se renseigner sur les règlements en vigueur dans sa municipalité. Toutes les municipalités n'autorisent pas la garde de poules en milieu urbain, même si certaines la tolèrent. Si cette pratique est permise, elle est généralement encadrée par un règlement municipal, notamment quant à la grandeur du terrain requis, à la distance des lignes de propriétés, aux spécifications concernant le poulailler et à la disposition des déjections.

Des exigences provinciales et fédérales doivent également être respectées. Sur le plan provincial, tout propriétaire ou toute personne ayant la garde d'animaux, telle la poule, doit respecter la [Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal](#) pour ne pas compromettre leur bien-être et leur sécurité.



Les animaux doivent notamment :

- Recevoir de l'eau et de la nourriture dont la quantité et la qualité suffisent à combler leurs besoins;
- Être gardés dans un habitat convenable et salubre, suffisamment spacieux et éclairé, et dont l'aménagement ou les installations ne sont pas susceptibles d'affecter leur bien-être ou leur sécurité;
- Obtenir la protection nécessaire contre la chaleur ou le froid excessifs et les intempéries;
- Recevoir les soins de santé appropriés lorsqu'ils sont blessés, malades ou souffrants.

Des exigences en matière d'euthanasie et d'abattage sont aussi prévues par cette loi. De plus, le [Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs](#) comporte les exigences suivantes :

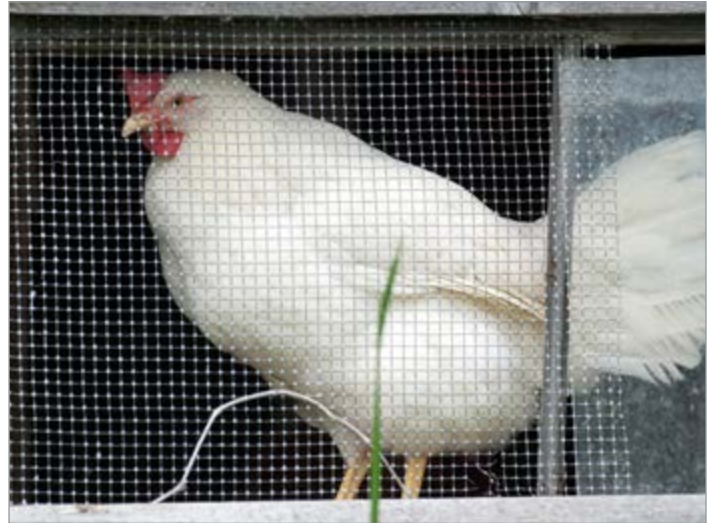
- Les oiseaux doivent se trouver dans un espace clôturé ou un bâtiment de manière à ce qu'ils ne puissent en sortir librement.
- Les mangeoires et les abreuvoirs ne doivent pas être situés à proximité d'un plan d'eau.
- L'eau de surface ne doit pas être utilisée pour le nettoyage des installations et l'alimentation des oiseaux.

Par ailleurs, au Canada, [certaines maladies aviaires sont à déclaration obligatoire](#) : l'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, la pullorose et la typhose aviaire. Ainsi, les propriétaires d'oiseaux sont tenus de signaler immédiatement la présence d'un animal qui est atteint ou est soupçonné d'être atteint de l'une de ces maladies à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Par conséquent, il importe de savoir [reconnaître les signes de ces maladies](#) et de contacter un médecin vétérinaire lorsque des oiseaux sont malades.

Enfin, les propriétaires d'animaux doivent respecter le [Règlement sur la santé des animaux \(C.R.C., ch. 296\) de l'ACIA, qui comprend des dispositions portant sur le transport](#).

RESPONSABILITÉS

L'acquisition de poules pondeuses vient avec certaines responsabilités. Il est d'abord important de s'informer sur l'implication que représente un tel projet avant d'entreprendre des démarches en ce sens. Les poules peuvent vivre jusqu'à huit ans et leur production d'œufs diminue avec les années. Vous devrez ainsi vous en occuper quotidiennement, que ce soit pour vous assurer qu'elles ont suffisamment à manger et à boire, que leur environnement est propre, qu'elles reçoivent des soins si elles sont malades, etc. L'élevage de poules pondeuses demande un engagement ainsi qu'un investissement de temps et d'argent. Comme les pondeuses ne prennent jamais de vacances, une personne fiable doit pouvoir s'en occuper de façon constante, même en votre absence. Réfléchissez-y longuement avant de vous lancer dans l'aventure. Il s'agit d'un animal dont vous aurez la responsabilité à longueur d'année, été comme hiver, et ce, pour plusieurs années.



SANTÉ HUMAINE

Le contact avec des animaux, y compris des poules, peut être bénéfique pour certaines personnes. Toutefois, il peut entraîner aussi certains risques pour la santé humaine, particulièrement pour les populations à risque telles que les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées. Tous ceux qui sont en contact avec des animaux doivent donc être informés de ces risques ainsi que des précautions à prendre pour les limiter.

Le saviez-vous?

Le [Guide d'élevage de volailles de basse-cour](#) de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) est accessible en ligne gratuitement. Il s'agit d'une mine d'informations précieuses qui se révèle incontournable pour toute personne intéressée par l'élevage des poules en ville.

EST-CE QUE JE DISPOSE D'UN EMPLACEMENT APPROPRIÉ?

Certains éléments sont à considérer lors de l'installation d'un poulailler sur son terrain. Ainsi, celui-ci devra être placé à un endroit qui procure les conditions suivantes :

- Du soleil le matin, mais de l'ombre en après-midi, surtout en été;
- Un bon drainage naturel du sol, sans accumulation d'eau après une pluie;
- Une surface sèche avec un toit pour le « bain » de sable et la protection;
- Un abri contre les vents dominants;
- Une distance minimale de la propriété voisine, selon les règles en vigueur dans la municipalité.

De plus, le poulailler ne devra pas être installé à proximité d'un jardin, d'une aire de jeux ou d'une aire d'alimentation compte tenu du risque de contamination des humains par des déjections animales contenant des microorganismes qui peuvent causer des maladies. Les poules ne devront pas non plus avoir accès à ces endroits. L'espace utilisé pour l'élevage devra être strictement réservé à cet usage et il devra être décontaminé si vous souhaitez ultérieurement en changer la vocation.

En outre, pour éviter les conflits de cohabitation, il est conseillé de discuter avec votre voisin de votre intention d'adopter des poules pondeuses. L'établissement d'une distance minimale de la propriété voisine est d'ailleurs une des mesures utilisées par les municipalités pour contrer les nuisances potentielles, telles que les odeurs ou les bruits, et minimiser les risques de conflits.



DE QUOI AI-JE BESOIN POUR ME LANCER?

NOMBRE DE POULES

Il vous faudra d'abord déterminer le nombre de poules qui feront partie de votre élevage. Comme la poule est un animal social, vous opterez pour un petit cheptel de deux ou trois poules pour débiter. Vous devrez toutefois vous assurer de respecter la réglementation de votre municipalité.

Le saviez-vous?

Un coq (mâle) n'est pas nécessaire pour qu'une poule ponde des œufs. Ces dernières ne seront tout simplement pas fertilisées et ne pourront donner de poussins.

POULLAILLERS

La garde de poules en milieu urbain nécessite un minimum d'équipement. Il vous faudra vous procurer un enclos intérieur et extérieur de dimensions suffisantes pour accueillir vos poules pondeuses. Ces dimensions sont souvent édictées dans la réglementation municipale en vigueur. Sinon, vous devrez vous assurer de respecter les [normes minimales relatives au bien-être animal](#). Les règles entourant le bien-être animal sont particulièrement délicates en contexte urbain, car ces animaux côtoient l'opinion publique à tout moment.

Il existe des poulaillers clés en main en vente dans les jardinerie, les quincailleries et les grandes surfaces ou sur des sites spécialisés. Vous pourrez aussi choisir de construire le vôtre. De nombreux plans de construction se trouvent sur différents sites ou encore dans des livres ou publications. Au Québec, les hivers rigoureux et les canicules estivales nécessitent des installations adaptées qui protègent les oiseaux contre la chaleur ou le froid excessifs. Vous pourrez également prendre connaissance des recommandations en matière de conception présentées dans les guides d'élevage. Ainsi, le poulailler devra compter un accès facile pour les gens chargés de s'en occuper (nettoyage, récolte des œufs, inspection, etc.) et inclure au moins un perchoir et un nid. Une lacune dans la construction pourrait engendrer des problèmes de santé publique, de santé animale ou de bien-être animal. Vous devrez également vous procurer la nourriture appropriée et au moins une mangeoire et un abreuvoir. Ce matériel est offert dans les coopératives agricoles ou certains magasins spécialisés.

POULES

Enfin, une fois que toutes ces conditions seront remplies, vous pourrez vous procurer des poules pondeuses, en commençant par choisir une race. La plus commune est un croisement à base de Leghorn de couleur blanche ou brune. Les poules de cette race pondent autour de 250 œufs par année et commencent leur ponte lorsqu'elles sont âgées d'environ 20 semaines. Leurs œufs sont gros en comparaison de leur poids. Elles sont dociles, s'adaptent à plusieurs types de climats et sont reconnues comme étant résistantes aux maladies et relativement peu bruyantes. Ces poules sont vendues dans les coopératives agricoles au printemps. Assurez-vous qu'elles proviennent d'un couvoir commercial accrédité : elles auront ainsi un statut sanitaire plus sécuritaire et devraient avoir été vaccinées. Bien qu'il existe plusieurs autres races différentes avec un plumage et des œufs de couleurs variées, leur statut sanitaire demeure inconnu lorsqu'elles sont achetées d'un particulier et elles ne sont souvent pas vaccinées. La probabilité qu'elles soient porteuses de mycoplasmes ou du virus de la laryngotrachéite infectieuse est aussi plus élevée. Optez plutôt pour des poules pondeuses vendues dans une coopérative agricole et provenant d'un couvoir reconnu.

Le saviez-vous?

Une poule brune ou blanche pond, pendant ses premières années de vie, près de 250 œufs par année. Pour 3 poules, cela fait plus de 750 œufs ou, autrement dit, 62 douzaines d'œufs.



QUE DOIS-JE FAIRE ENSUITE?

ENTRETIEN

La garde de poules en milieu urbain demande du temps et de l'entretien. S'occuper d'un petit élevage exige, entre autres :

- Faire un nettoyage quotidien sommaire et un nettoyage hebdomadaire en profondeur;
- La disposition adéquate des déjections et, le cas échéant, des poules mortes;
- L'observation de la santé générale des oiseaux;
- Un contrôle parasitaires sur les poules;
- Du temps pour les différents achats nécessaires;
- L'alimentation et l'abreuvement des oiseaux;
- La récolte des œufs.

Le saviez-vous?

Une poule produit plus d'un kilogramme de déjections par semaine, qu'il n'est pas recommandé de mettre dans le compost domestique.

SANTÉ DES POULES

La biosécurité est la première ligne de défense des propriétaires d'oiseaux contre toutes les maladies aviaires infectieuses. Elle consiste à mettre en œuvre des pratiques visant à prévenir l'introduction de maladies ou à limiter leur propagation au sein et hors des élevages. La biosécurité permet donc de diminuer les risques touchant tant la salubrité des aliments que la santé des autres oiseaux de l'élevage, des autres élevages de volaille et des humains. Un [document d'information sur les maladies infectieuses aviaires](#) peut être consulté sur la page Réseau aviaire : élevage de basse-cour du MAPAQ. Ce document présente notamment certaines pratiques à mettre en œuvre par les propriétaires. De plus, [l'Agence canadienne d'inspection des aliments recommande la mise en place des mesures suivantes](#) :

- Éviter tout contact entre l'élevage de poules pondeuses et d'autres animaux (dont les canards et les oies sauvages, qui sont parfois porteurs de maladies);
- Nettoyer fréquemment le poulailler;
- Détecter les symptômes de maladies et alerter rapidement votre médecin vétérinaire ou le MAPAQ au 1 844 ANIMAUX (264-6289) en cas de maladie;
- Limiter le contact avec les visiteurs;
- Isoler pendant quelques jours les nouvelles poules pondeuses que vous introduisez dans votre élevage.



Ne s'improvise pas médecin vétérinaire qui le veut. En cas de maladie chez les poules, il faut [communiquer avec un médecin vétérinaire](#) pour obtenir un diagnostic et un traitement approprié. L'utilisation de médicaments sans ordonnance pour traiter les oiseaux de basse-cour peut présenter un risque pour la santé animale ou la santé humaine si cela n'est pas fait selon les recommandations d'un médecin vétérinaire. Comme ces professionnels de la santé des animaux n'offrent pas nécessairement les services et ne possèdent pas toujours l'expertise pour traiter la volaille, vous devrez vous assurer d'avoir une référence avant d'entreprendre des démarches en ce sens.

SANTÉ HUMAINE

[Certaines maladies animales peuvent se transmettre aux humains](#) sans que les oiseaux ne présentent de signes externes. La salmonellose en est un exemple. Elle est causée par une bactérie, la salmonelle, qui se trouve souvent dans l'intestin des poules. Certaines salmonelles ont aussi la capacité de contaminer les œufs. Lorsqu'elle est transmise à l'humain, la salmonellose occasionne des symptômes gastro-intestinaux et peut être associée à des complications sévères. Toutefois, les risques de transmission de maladies entre les animaux et les humains peuvent être grandement réduits si vous prenez certaines précautions.

Les risques de contamination les plus fréquents étant liés au nettoyage du poulailler, il importe de prévoir du matériel, des vêtements et des bottes uniquement pour cet endroit. De plus, les animaux, le matériel contaminé (seau, pelle, etc.), les vêtements ou les bottes doivent rester à l'extérieur de la maison. Les enfants sont plus susceptibles que les adultes de contracter une maladie et ont tendance à porter les mains à leur bouche ou même à becoter les animaux. Ils doivent donc être supervisés au poulailler. En outre, il est essentiel de bien se laver les mains après chaque manipulation. Il est également recommandé de nettoyer les œufs en les frottant délicatement avec un linge humide avant de les mettre au réfrigérateur. Les œufs trop souillés ou fêlés devraient être jetés. Enfin, il est recommandé d'éviter de consommer des œufs crus ou insuffisamment cuits (jaune en partie coulant, lait de poule, préparation pour gâteau avant la cuisson, etc.) si vous faites partie des populations à risque telles que les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées.

SANTÉ DES AUTRES ANIMAUX

Attention! Certaines maladies peuvent également être transmises à d'autres animaux comme le chien et le chat. Éviter ainsi tout contact entre vos animaux domestiques et vos poules pondeuses (ainsi que leurs déjections). Assurez-vous également de bien contrôler les populations de rongeurs, car la moule disponible en tout temps pour les poules attirera à coup sûr rats, souris, ratons laveurs et autres prédateurs.

CONCLUSION

L'élevage de poules en milieu urbain est une réalité de plus en plus présente au Québec. Le développement de cette pratique doit se faire dans le respect du bien-être animal et des conditions sanitaires exemplaires dans ce domaine ainsi qu'en visant une cohabitation harmonieuse des différents usages en ville, tant sur le plan de la santé animale que sur celui de la santé humaine ou environnementale.

Les poules ne sont pas les seuls animaux qui gagnent en popularité en milieu urbain. L'élevage de poissons en ville par l'aquaponie (technique agricole utilisée en circuit semi-fermé ou fermé et valorisant les défécations de poissons pour la culture de différentes espèces végétales qui, à leur tour, purifient l'eau des poissons), de chèvres ou de moutons, notamment à des fins éducatives, est aussi en émergence. Tout comme pour les poules, il est primordial de s'informer avant d'amener ces animaux à la maison.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vous désirez en savoir plus ou approfondir vos connaissances sur ce sujet? Des guides d'élevage et certains documents de référence publiés par des organisations reconnues vous permettront d'en apprendre davantage sur les élevages en ville :

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS (2016).

Comment prévenir et détecter la maladie dans les petits élevages et chez les oiseaux de compagnie

<http://inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/notions-de-base-sur-la-sante-des-oiseaux/fra/1323643634523/1323644740109>

CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC (s. d.). Poule pondeuse

[https://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/r?q=Poule%20pondeuse \(\\$\)](https://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/r?q=Poule%20pondeuse ($))

CONSEIL NATIONAL POUR LES SOINS AUX ANIMAUX D'ÉLEVAGE (2017). Code de pratiques

http://www.nfacc.ca/pdfs/codes/poulettes_pondeuses_code_de_pratiques.pdf

EQCMA (s. d.). Élever ses volailles chez soi

www.eqcma.ca/elevage-de-basse-cour/introduction

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DU QUÉBEC (2018). Comment produire des œufs à la maison?

<http://oeuf.ca/zone-producteurs/elevage>

MAPAQ (2016). Recommandations de mesures de biosécurité en cas de maladie chez des oiseaux de basse-cour et de fantaisie

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour>

MAPAQ (2018). Maladies animales transmissibles à l'humain

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses>